

Crédits supplémentaires pour 1999
(2^{ème} série)

Préavis N° 114

Lausanne, le 28 octobre 1999

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1999, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Administration générale	1'632'700.-	-.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	631'300.-	48'000.-
Direction des finances	252'700.-	-.-
Direction des travaux	100'000.-	-.-
Direction des écoles	1'788'900.-	238'200.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	475'600.-	-.-
Direction des services industriels	106'000.-	-.-
	<u>4'987'200.-</u>	<u>286'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	257'200.-	-.-
	<u>257'200.-</u>	<u>-.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction des travaux	90'000.-	-.-
Direction des écoles	14'700.-	-.-
Direction des services industriels	50'000.-	-.-
	<u>154'700.-</u>	<u>-.-</u>

1700 **Service de presse et d'information****1700.301** **Traitements**

Budget	:	fr.	711'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	64'600.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

1700.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	47'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'700.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

1700.304 **Cotisations aux caisses de pensions**

Budget	:	fr.	93'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'700.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

Remplacement indispensable d'une collaboratrice en arrêt maladie, et au bénéfice d'un droit au traitement jusqu'au 31 décembre 1999.

1700.310 **Imprimés et fournitures de bureau**

Budget	:	fr.	85'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

1700.318 **Autres prestations de tiers**

Budget	:	fr.	120'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	5'500.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

Concept d'information : risque an 2000

Le Service de presse et d'information (SPI) a conçu et met en œuvre une stratégie d'information avant, pendant et après le passage à l'an 2000. Cette opération implique des frais pour la réalisation d'un encart dans le journal communal et des permanences de journalistes et techniciens.

180 **Service de la révision****1800** **Contrôle interne et externe****1800.309** **Autres charges de personnel**

Budget	:	fr.	2'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	7'500.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	---------

Frais d'inscription au séminaire "Audit & Contrôle interne" organisé par Development Institute International, qui se déroulera à Paris les 21 et 22 octobre 1999.

Pour la première fois, ce type de séminaire qui s'adresse particulièrement à un service comme celui de la révision est entièrement donné en langue française. Les sujets qui y sont abordés correspondent aux préoccupations actuelles du Service de la révision en matière de formation continue aux méthodes et techniques du contrôle interne. Afin d'obtenir le meilleur rendement sur le plan de la formation, la participation à ce séminaire de trois représentants du Service de la révision est souhaitable.

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

2100 Service des affaires sportives

2100.301 Traitements

Budget : fr. 6'982'400.- Crédit suppl. : fr. 21'600.-

2100.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget : fr. 459'300.- Crédit suppl. : fr. 1'200.-

2100.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget : fr. 843'600.- Crédit suppl. : fr. 1'800.-

Engagement de personnel auxiliaire : 1,9 poste (caissière et secrétaire) pendant trois mois, d'octobre à décembre, pour assurer le bon fonctionnement du Skate Park de Sévelin, conformément à la décision municipale du 19 août 1999.

2100.365 Subventions à des institutions

Budget : fr. 3'515'000.- Crédit suppl. : fr. 30'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 30'000.-)

La Fédération internationale d'escrime (FIE), dont le siège est à Lausanne depuis février 1997, a décidé d'organiser, en première mondiale, les 9 et 10 décembre prochains, le "Supermasters d'escrime par équipe".

Cette manifestation verra s'affronter au fleuret (féminin et masculin), à l'épée (féminin et masculin) et au sabre (masculin) les équipes vainqueurs de la Coupe du monde à celles championnes du monde.

Se déroulant en prologue du congrès annuel de cette fédération (qui aura lieu pour la première fois à Lausanne) ainsi que de la 110^{ème} session du CIO, ce "Supermasters" permettra de présenter au public, aux congressistes, aux membres du CIO et des fédérations sportives internationales, ainsi qu'à la presse, les dernières évolutions de ce sport (nouvelles règles de compétition par équipe, masques transparents, suppression des fils pour le marquage électrique, tenues de couleur).

Relevons, pour le surplus, que l'apport de l'aide financière évoquée ci-dessus constituerait une nouvelle démonstration de la volonté de la Ville de Lausanne de promouvoir le sport sous toutes ses formes.

2100.365 Subventions à des institutions

Budget : fr. 3'515'000.- Crédit suppl. : fr. 113'600.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 30'000.-)
(crédit suppl. 2^{ème} série : fr. 30'000.-)

L'exercice du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM), s'étendant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, s'est bouclé par un excédent de charges conforme au budget :

	Budget	Comptes
Charges	4'426'592.00	4'465'979.15
Produits	<u>1'230'000.00</u>	<u>1'269'387.15</u>
Résultat	<u>3'196'592.00</u>	<u>3'196'592.00</u>

dont fr. 2'195'468.- à la charge de la commune de Lausanne.

En raison des dates de présentation des budgets communaux, la participation de la commune de Lausanne au déficit d'exploitation du CIGM a été calculée, pour l'exercice concerné, sur la base du déficit du CIGM établi pour la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998, lequel prévoyait un déficit de fr. 2'955'042.-.

Les versements effectués représentant un montant de fr. 2'082'905.-, il reste devoir au CIGM un montant de fr. 113'563.-.

Vu ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour couvrir cette dépense.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

2200.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 1'000.- Crédit suppl. : fr. 3'000.-

A la suite de la décision d'une exploitante de remettre son commerce de location de bateaux, pédalos, etc. à Ouchy, il a été décidé, vu l'important montant de remise demandé (fr. 350'000.-), de faire expertiser le matériel d'exploitation. Or, si une telle expertise peut être estimée à fr. 3'000.-, la somme correspondante n'a pas pu être inscrite au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours, car l'intention de l'intéressée de remettre son commerce était inconnue lors de l'élaboration dudit budget.

240 Corps de police

2400 Services généraux

2400.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 300'000.- Crédit suppl. : fr. 5'500.-

Dans la perspective du passage à l'an 2000, il convient d'apporter aux installations de l'Hôtel de police, les modifications suivantes :

Police judiciaire

Actuellement, la presque totalité des locaux de cette subdivision n'est pas secourue en électricité, en cas de panne de courant et de mise en route du groupe électrogène. Dès lors, afin de pouvoir bénéficier, en cas de coupure d'électricité au passage à l'an 2000, de bureaux où les inspecteurs puissent travailler, il s'avère indispensable que des modifications soient apportées. Toutefois, afin de limiter les coûts, une solution réduite, permettant l'exploitation d'un tiers des locaux, a été retenue. Au demeurant, une partie des bureaux en cause pourra, en cas de besoin, être mise à disposition des juges d'instruction, car l'aile du bâtiment qui les abrite ne dispose d'aucun système de secours.

La réalisation de ces trois lignes, devisée à fr. 9'000.- (3 x fr. 3'000.-), permettra non seulement de garantir les communications entre les centraux d'appels d'urgence lausannois en cas d'effondrement du réseau de téléphonie publique au passage à l'an 2000, mais aussi de constituer une sécurité pour l'avenir, étant entendu que ces lignes ne seront pas démontées, une fois passé le cap de l'an nouveau. (Voir aussi le crédit supplémentaire de fr. 3'000.- sous la rubrique 2500.318).

2402 Circulation et parcage

2402.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	48'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	18'800.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

2402.313 Marchandises

Budget	:	fr.	140'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'200.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

2402.318 Autres prestations de tiers

Budget	:	fr.	3'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'000.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	---------

Suite à des dysfonctionnements liés aux rapports hiérarchiques et à des problèmes relationnels au sein de la subdivision "Circulation et parcage", nouvellement dénommée "Sécurité du trafic et stationnement", le Corps de police a confié, en 1998, une étude à un consultant extérieur.

Cette étude a permis de mettre en évidence que des efforts devaient être entrepris en matière de management, de gestion du personnel et d'organisation. C'est pourquoi, afin d'en déterminer la nature et l'étendue, un groupe de travail a été mis sur pied. A ce jour, après la prise de plusieurs mesures organisationnelles, qui ont déjà contribué à améliorer sensiblement la situation, il s'avère nécessaire de procéder à divers aménagements et achats de mobilier, afin de rendre les locaux plus fonctionnels. Il s'agit notamment, outre de permettre une meilleure utilisation de l'espace des vestiaires, de créer un local de séchage, qui fait cruellement défaut.

Vu ce qui précède et compte tenu du fait que les montants inscrits pour l'année en cours au budget du contrôle du stationnement se révèlent insuffisants, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- s'avère nécessaire.

2404 Groupe sanitaire

2404.301 Traitements

Budget	:	fr.	2'659'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	60'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

2404.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	175'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'900.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

2404.304 Cotisations aux caisses de pensions

Budget	:	fr.	439'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

2404.313 Marchandises

Budget : fr. 60'000.- Crédit suppl. : fr. 12'500.-

2404.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 23'000.- Crédit suppl. : fr. 6'000.-

Pour assurer le remplacement temporaire de deux collaboratrices du Groupe sanitaire absentes, l'une, pour raisons médicales, jusqu'au 31 octobre, l'autre, pour cause de congé de maternité, jusqu'au 31 décembre 1999, la Municipalité a dû autoriser l'engagement de deux ambulanciers auxiliaires. Il s'ensuit que les montants, inscrits pour le paiement des traitements et des charges sociales du budget du groupe pour l'année en cours, ne permettent pas de couvrir ce surcroît de dépenses.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre des interventions et l'élargissement du rayon d'action du Groupe sanitaire, ajoutés à la hausse du prix de l'essence, ont entraîné un dépassement du budget. Il en va de même en ce qui concerne l'entretien des véhicules, qui s'avère beaucoup plus onéreux que prévu, en raison du vieillissement du parc.

Au reste, outre la remise en état de moniteurs, à laquelle il a fallu procéder à plusieurs reprises, un des trois défibrillateurs, tombé en panne le 10 juin, a dû être réparé sans délai, en raison de la nécessité de disposer de ce type d'appareil pour les missions d'urgence. Ces impondérables font que les montants budgétés pour l'entretien des appareils médicaux se révèlent insuffisants.

Vu ce qui précède, l'octroi de crédits supplémentaires, d'un montant global de fr. 84'400.-, s'avère indispensable.

2404.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 12'000.- Crédit suppl. : fr. 1'500.-

Dans la perspective du passage à l'an 2000, il convient de relever que si les défibrillateurs resteront opérationnels après le 31 décembre 1999, les analyses fournies par cinq de ces appareils ne seront plus exploitables sur le plan médico-légal au-delà de cette date, ce qui aura pour conséquence l'absence de données pouvant être consultées en cas d'enquête pénale.

Le coût du changement des microprocesseurs, qui apparaît indispensable, s'élevant globalement à fr. 1'500.- (5 x fr. 300.-), c'est un crédit supplémentaire de ce montant qui s'avère nécessaire.

Pour le surplus, il y a lieu de préciser que la location d'un groupe électrogène de 40 KW et la modification d'un tableau électrique, nécessaires pour assurer, en cas de panne d'électricité, le fonctionnement des portes électriques et des systèmes de préchauffage des ambulances, seront financés par l'Etat de Vaud.

250 Service de secours et d'incendie**2500 Secours et incendie****2500.318 Autres prestations de tiers**

Budget : fr. 133'300.- Crédit suppl. : fr. 3'000.-

Même commentaire que sous la rubrique 2400.318 (crédit supplémentaire : fr. 6'000.-).

260 **Service de la circulation****2600** **Gestion de la circulation****2600.318** **Autres prestations de tiers**

Budget : fr. 70'000.- Crédit suppl. : fr. 60'000.-

Les tests réalisés à ce jour ont démontré que l'ordinateur central, le système de visualisation et de statistiques, douze contrôleurs de carrefour et dix interfaces de commande des anciennes armoires de régulation de la signalisation lumineuse doivent être mis à jour.

Ces adaptations sont impératives, car, sans cela, d'une part l'ordinateur central ne pourra plus effectuer, en fonction de l'heure et du calendrier, le choix des programmes de régulation et, d'autre part, 22 carrefours passeront au jaune clignotant le 1^{er} janvier 2000. Il s'agit de :

Interfaces de commande

Rumine – Léman
 Rumine – Avant-Poste
 Rumine – Bellefontaine
 St-François est
 St-François ouest
 Mon-Repos – Bellefontaine
 Tribunal-Fédéral – Marterey
 Langallerie – Marterey
 Caroline – pont Bessières
 Béthusy – Victor-Ruffy

Contrôleurs de carrefour

Provence – Chablais
 Provence – Tivoli
 Morges – Chablais
 Oron – Feuillère
 Bel-Air
 Riponne – Valentin
 Beaulieu – Bergières
 Blécherette
 Gratta-Paille
 Grey – Bergières
 Grey – Boisy
 Centrale Couvaloup

Comme on peut le constater, les installations à modifier sont principalement celles qui gèrent le trafic des artères du centre-ville et/ou à forte circulation. De plus, le fournisseur spécialisé a fait savoir que, selon son calendrier, il ne sera disponible qu'au mois de septembre 1999, le solde de l'année étant déjà pris par d'autres interventions similaires. Dès lors, à défaut de pouvoir le mandater pour cette époque, il faudra attendre le début de l'an 2000 pour qu'il puisse se libérer.

Vu ce qui précède et sachant que le coût global de ces adaptations s'élève à fr. 60'000.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire.

270 **Service des abattoirs****2700** **Abattoirs****2700.301** **Traitements**

Budget : fr. 644'200.- Crédit suppl. : fr. 62'700.-

2700.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget : fr. 42'100.- Crédit suppl. : fr. 4'300.-

2700.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget : fr. 81'200.- Crédit suppl. : fr. 8'500.-

2700.305 Assurance-accidents

Budget : fr. 19'700.- Crédit suppl. : fr. 1'200.-

Lors de l'établissement, en juin 1998, du budget 1999 des abattoirs, il n'a pas été tenu compte du salaire de deux collaborateurs, dont le transfert dans d'autres services de la Ville devait intervenir d'ici fin 1998. C'est pourquoi, ces transferts n'ayant pu se réaliser, l'octroi de divers crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre le paiement, jusqu'à la fin de l'année en cours, des traitements des intéressés ainsi que des charges sociales correspondantes. (Voir aussi les crédits supplémentaires sous les rubriques 2702.301 et suivants).

2701 Elimination des déchets animaux

2701.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 10'500.- Crédit suppl. : fr. 23'000.-

Jusqu'au 31 août de cette année, certaines catégories de déchets d'animaux peuvent être incinérées dans les fours du Centre Collecteur des Déchets Animaux de Malley (CCDA); il s'agit de chiens, chats (avec ou sans reprise des cendres), des veaux du CHUV, petit gibier.

Dès le 1^{er} septembre 1999, il y a donc urgence, les déchets animaux ne pourront plus être incinérés dans les fours du CCDA de Malley, ces derniers devant impérativement être mis hors service, n'étant plus conformes à diverses normes. Conformément à la volonté municipale d'accentuer une collaboration régionale, une possibilité existe avec les Abattoirs de Clarens (SAMV). Toutefois, les déchets ne peuvent y être acheminés qu'en conteneurs spéciaux, selon l'annexe 1 de l'ordonnance concernant l'élimination des déchets animaux (OELDA) du 3 février 1993. Le prix pratiqué par le SAMV (fr. 0.55/kg) selon tarif cantonal, ainsi que les frais de transports sont pour l'instant couverts par le tarif de juin 1999 (fr. 0.91/kg).

Les conteneurs actuels ne sont plus conformes aux normes et il est nécessaire de les remplacer par d'autres standards. Au budget 1999 est prévue une somme de fr. 10'500.- sous la rubrique 2701.1.311.1. Le coût approximatif des 14 nouveaux conteneurs en inox est de fr. 33'000.-.

Un crédit supplémentaire de fr. 23'000.- est donc nécessaire.

2701.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 139'000.- Crédit suppl. : fr. 48'000.-

Lors de l'élaboration du budget 1999 des abattoirs, rien n'indiquait que l'entreprise française, qui prenait gratuitement en charge la majeure partie des déchets carnés issus des abattages ou provenant de l'exploitation des boucheries de Lausanne et environs, se trouverait dans l'obligation de facturer, à compter du 1^{er} septembre 1999, au prix de fr. 80.- la tonne, les prestations de collecte et de traitement des déchets animaux.

Par ailleurs, le 31 août 1999, les fours incinérateurs des abattoirs ont été, à la demande du Service cantonal de l'environnement et de l'énergie, mis hors service en raison de leur non-conformité aux normes de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air. C'est pourquoi, afin d'assurer l'incinération individuelle des animaux de compagnie pour ceux qui souhaitent en conserver les restes, il a fallu avoir recours à une entreprise spécialisée.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour couvrir ces dépenses imprévues.

Toutefois, ces surcoûts seront compensés par des recettes correspondantes, enregistrées sous la rubrique 2701.434 "Redevances et prestations facturées", le tarif des émoluments facturés aux usagers pour l'élimination des déchets carnés et pour l'incinération des animaux de compagnie ayant immédiatement été adapté pour qu'aucun déficit n'apparaisse, en relation avec lesdits surcoûts.

2702 Contrôle des viandes

2702.301 Traitements

Budget	:	fr.	682'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	95'600.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

2702.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	44'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

2702.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	95'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	13'200.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

2702.305 Assurance-accidents

Budget	:	fr.	19'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'700.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

Même commentaire que sous les rubriques 2700.301 et suivants.

3 DIRECTION DES FINANCES

3000 Service financier

3000.301 Traitements

Budget	:	fr.	2'377'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	63'300.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

3000.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	151'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'300.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

3000.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	325'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	11'600.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

La poursuite de l'exploitation de la compostière implique la location d'une défibreuse pour un montant d'environ fr. 5'500.-.

340 Service des gérances - Bâtiments administratifs

3400.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 1'100'000.- Crédit suppl. : fr. 54'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 65'000.-)

Divers bâtiments – Transmission des alarmes – Coût : fr. 25'000.-

Il est indispensable d'effectuer, cette année encore, la modernisation du réseau de transmission des alarmes TUS; les instances cantonales concernées ayant décidé de mettre en place un réseau moderne et sûr de transmission d'alarmes.

Les messages issus des installations actuelles sont transmis par l'entremise du TUS aux diverses centrales de réception (pompiers, police, etc.). Swisscom SA qui assume la maintenance du réseau TUS, en service depuis les années 1970, ne sera plus à moyen terme en mesure de continuer de garantir ce service. C'est pourquoi, les centrales d'alarmes des différents bâtiments cités ci-dessous, dans le cadre d'une action de transformation qui nous est imposée par les circonstances découlant de la suppression du système TUS, devront être converties au plus tard le 30 novembre 1999 en ALARMNET.

- Théâtre municipal
- Hôtel de Police
- Fondation de l'Hermitage
- Casino de Montbenon
- Ateliers PFO
- Théâtre de Vidy
- Musée historique de Lausanne
- Chauderon 9

Chauderon 9 – Travaux de réfection des locaux du Service d'organisation et d'informatique (SOI) – Coût : fr. 29'000.-

La première étape des travaux et réaménagements du Service d'organisation et d'informatique doit être réalisée cette année encore.

L'engagement de deux nouveaux collaborateurs cause des problèmes de place qui sont difficiles à résoudre. Ce groupe de travail, composé de quatre puis maintenant six personnes, est beaucoup trop à l'étroit dans son local actuel de l'étage E1. Le SOI est finalement contraint de déménager cette unité au rez-de-chaussée, dans un espace plus grand. Les personnes s'y trouvant actuellement ne font pas toutes partie de la même section et pourront être dispersées dans d'autres bureaux du même service et dans un nouvel espace dont le SOI a absolument besoin.

La seule surface encore disponible pouvant être récupérée se trouve à l'exploitation (env. 55 m²). Il est donc nécessaire de procéder au déplacement de la cloison et de la porte automatique d'accès à ce local. Les bureaux de l'exploitation touchés, situés de part et d'autre de la porte automatique, seront recréés, toujours à l'intérieur de l'exploitation, en réutilisant les parois existantes, compte tenu du nouvel emplacement de la cloison. Les parois restantes permettront de créer un couloir d'accès à l'exploitation depuis la porte coulissante, isolant ainsi la nouvelle surface de travail d'un va-et-vient continu.

La deuxième étape, soit divers travaux de finition (raccords de peinture, etc.), l'enlèvement des rideaux métalliques extérieurs en surnombre ainsi que la rénovation du faux plancher du local d'exploitation, est inscrite au budget 2000.

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

4200.313 Marchandises

Budget : fr. 1'750'000.- Crédit suppl. : fr. 100'000.-

Durant la saison hivernale 1998-1999, dès le mois de novembre, et jusque dans le courant du mois d'avril, le Service des routes et voirie a souvent été sollicité, à toutes les altitudes de la ville, pour le déneigement et la lutte contre le verglas sur les chaussées et trottoirs du domaine public.

Ces interventions répétées ont provoqué une consommation de quelque 1.400 tonnes de sel, ce qui a épuisé nos réserves malgré deux ravitaillements en cours d'hiver.

Ce crédit supplémentaire est demandé afin de couvrir les excédents de coûts occasionnés par l'achat des 1.150 tonnes de chlorure de sodium nécessaires à la reconstitution de nos réserves en prévision de la prochaine saison froide.

5 DIRECTION DES ECOLES

540 Service de santé des écoles

5400 Activités médico-sociales

5400.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 19'200.- Crédit suppl. : fr. 4'700.-

5401 Activités de psychologie scolaire

5401.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 13'000.- Crédit suppl. : fr. 2'200.-

Le Service primaire et secondaire a construit dans les locaux de la garderie de la Bourdonnette un local mixte pour le Service de santé, qui sera utilisé par le médecin, l'infirmière, la psychologue et la logopédiste attribués au secteur de la Bourdonnette.

560 Service de la jeunesse et des loisirs**5600 Loisirs et jeunesse****5600.301 Traitements**

Budget	:	fr.	3'375'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	16'300.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

5600.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	219'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'100.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

5600.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	435'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'300.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

Skate-Park de l'avenue Sévelin 36

Au niveau du personnel auxiliaire, un soutien temporaire de 3 mois a été consenti par l'engagement d'un intendant, en vue d'une réouverture rapide au public. Ce dernier a pu, d'une part, coordonner les différentes interventions effectuées et, d'autre part, préparer les devis afin d'estimer le coût d'une remise en état conforme aux normes de l'établissement cantonal d'assurance (ECA). (Voir aussi le crédit supplémentaire de fr. 41'600.- sous la rubrique 5600.314).

5600.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	47'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	10'900.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Achat d'une tondeuse tractée et d'une fraiseuse à neige pour l'école à la montagne du Planemard

L'ancienne machine date de 1975... Elle est tombée en panne au mois de février 1999; cet outil est composé d'un groupe moteur sur lequel on peut installer un agrégat tondeuse ou un agrégat fraiseuse.

L'usure importante des principales pièces de cet appareil exclut toute forme de réparation.

Le choix d'un outil polyvalent ne sera pas renouvelé. En effet, pris séparément, la qualité de la tondeuse et de la fraiseuse se révèle insuffisante et le même moteur est sollicité toute l'année.

5600.314 Entretien des biens immobiliers

Budget	:	fr.	131'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	41'600.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Travaux urgents effectués au Skate-Park de l'avenue Sévelin 36

Le 10 avril 1999, l'association «La Fièvre du Roller», qui gère le Skate-Park, avait décidé de fermer ce lieu pour des raisons de sécurité. En effet, les installations étaient devenues trop dangereuses à cause du mauvais état de cette halle.

Dans un premier temps, pour permettre une réouverture rapide au public le 26 juin 1999, il a fallu procéder à une remise en état de la toiture et des rampes. Ensuite, des chemins de fuite ont été consolidés afin d'optimiser la sécurité en cas d'incendie.

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT**600 Secrétariat général****6000 Administration et comptabilité****6000.318 Autres prestations de tiers**

Budget : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 2'500.-
 (crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 22'000.-)

Assistance fournie par une entreprise en prévision de la création d'un secteur «social Lausanne» dans le site Internet «Lausanne.ch».

6000.319 Impôts, taxes et frais divers

Budget : fr. 18'600.- Crédit suppl. : fr. 5'700.-

Lausanne assure temporairement le secrétariat de l'*Initiative des Villes* pour l'amélioration de la protection sociale. A ce titre, elle doit supporter les frais de traduction de divers documents ainsi que les frais de traduction simultanée lors des assemblées semestrielles.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement**6201 Environnement et hygiène****6201.309 Autres charges de personnel**

Budget : fr. 5'000.- Crédit suppl. : fr. 2'200.-

6201.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 12'700.- Crédit suppl. : fr. 35'200.-

En 1986, un système d'acquisition de données a été mis en place sur les appareils d'analyse. Ce système est constitué d'un PC (processeur 8086, fréquence d'horloge 4MHz, deux lecteurs de disquettes, 5,25 pouces, système d'exploitation DOS 3), d'une carte d'acquisition (data translation) et d'un programme développé par le SOI (PAMPA). Fonctionnant en continu, 365 jours par année, ces éléments montrent des signes de fatigue évidents, qui se traduisent par une perte croissante d'information.

Dans un premier temps, il a été imaginé de récupérer des PC plus récents, d'acheter des cartes d'acquisition neuves et d'adapter le programme PAMPA, qui ne peut tourner sans modification importante. Cette solution a été abandonnée en raison du temps nécessaire à la reprogrammation de PAMPA et à l'impossibilité de trouver des licences d'utilisation pour le programme de communication. Par ailleurs, les pièces de remplacement pour les anciennes machines deviennent introuvables.

Le remplacement proposé consiste à utiliser un PC équipé d'une carte d'acquisition et du système d'exploitation Windows NT, ainsi que d'un programme développé sous LABVIEW. Ce logiciel LABVIEW permet en effet de gérer de manière simple les différents paramètres analytiques.

Lors de l'établissement du budget, la décision d'arrêter la turbine fournissant de l'électricité pour la propre consommation de l'UIOM n'était pas encore prise. De plus, la mise en service d'installations nouvelles contribue à l'augmentation de la consommation d'électricité (filtrage des cendres, compresseurs plus puissants, fonctionnement accru du compacteur). Il est relevé également une légère augmentation du prix moyen du kWh. Il en résulte un manque estimé à fr. 119'000.- compensé partiellement par une économie sur les achats d'eau estimée à fr. 39'000.-.

6501.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 300'000.- Crédit suppl. : fr. 35'000.-

Il a été nécessaire de procéder au remplacement urgent et non prévisible d'une boîte automatique sur un camion Mercedes.

6501.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 2'650'000.- Crédit suppl. : fr. 300'000.-

Des natels, offrant plus de souplesse et moins onéreux à l'achat, ont été acquis en lieu et place des équipements de radio prévus pour les communications entre le centre de ramassage et les camions en tournée. Ce changement, non prévu, a entraîné une augmentation des frais de téléphone.

De plus, dans le cadre de l'enlèvement des déchets de la commune de Savigny, dès le 1^{er} janvier 1999, une partie de la prestation est sous-traitée à une entreprise privée. Cette dépense est entièrement compensée par une recette.

Les cours des matières recyclables est défavorable pour le papier, les métaux et les déchets électroniques. Lors de l'élaboration du budget, il était prévu une quantité de papier estimée à 8.500 tonnes et au cours moyen de fr. 30.-/tonne, alors que les faits laissent présager une quantité de 9.000 tonnes au cours moyen de fr. 35.-/tonne. Jusqu'à cette année, les cours des métaux étaient bénéficiaires. Sur la base des huit premiers mois de l'année, il est prévu un coût moyen de fr. 20.-/tonne pour une quantité estimée à 1.000 tonnes. L'introduction de l'ordonnance sur le recyclage des appareils électriques (OREA) crée une charge supplémentaire et nouvelle pour les communes. Sur la base des huit premiers mois, un montant estimé à fr. 70'000.- sera nécessaire pour financer le traitement conforme de ces appareils. Il est à mentionner toutefois que des recettes compenseront partiellement ces nouvelles charges.

Enfin, l'augmentation du tonnage des déchets réceptionnés à l'UIOM entraîne un accroissement des déchets devant être traités sur d'autres lieux.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

700 Secrétariat général

7001 Immeubles administratifs

7001.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 170'000.- Crédit suppl. : fr. 28'000.-

Travaux de réparations :1) Escaliers nord du Pont Chauderon

L'état de cet escalier reliant le Pont Chauderon à la rue de Genève nécessite une réparation urgente à effectuer avant l'hiver. Les joints d'étanchéité sont défectueux et l'eau de pluie détériore de plus en plus les éléments de construction porteurs. Afin d'éviter la chute de morceaux d'enduits et autres matériaux sur les piétons et pour garantir la sécurité de ce passage, nous sollicitons ce crédit.

Coût approximatif : fr. 23'000.-

2) Pont Chauderon ... arche n° 5, rue de la Vigie 8 / accès extérieur

Un affaissement de plusieurs grilles du sol devant l'arche n° 5 se produit par le passage des camions poids-lourds pour les divers chantiers voisins.

L'affaissement de ces grilles est un danger permanent pour les piétons, les cycles et cyclomoteurs. Afin de garantir la sécurité de cet accès, nous sollicitons ce crédit pour la remise en état.

Coût approximatif : fr. 5'000.-

760 Service de l'électricité**7606** Multimédia**7606.311** **Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 110'000.- Crédit suppl. : fr. 50'000.-

Demande supplémentaire de raccordement de clients qui nécessitent l'équipement de noeuds de transmission du réseau SDH – équipement de télécommunication à haute vitesse (achats de câblage divers, patch fibres optiques, portes sécurisées, mandat externe, portable pour gérer le logiciel de l'exploitation SDH).

7606.317 **Déplacements, débours, dédommagements**

Budget : fr. 33'000.- Crédit suppl. : fr. 28'000.-

Augmentation des indemnités pour utilisation de véhicules privés et des frais de repas du personnel du fait de nombreux projets en cours au télé-réseau et à l'engagement de collaborateurs pour une durée limitée.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2** **DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES****210** Service des affaires sportives**210.1462.1** **Véhicules, machines, matériel**

Autorisation d'achat : fr. 50'000.- Crédit suppl. : fr. 110'600.-

La centrale d'engagement du Corps de police est équipée d'un enregistreur de conversations à 40 pistes, mis en service en 1986 et destiné à l'enregistrement des appels de détresse lancés par le biais du 112, du 117, des bornes SOS placées en ville et des téléphones d'urgence installés devant chaque poste de quartier, ainsi que des communications transmises par les différents canaux radios utilisés par les services de police.

Actuellement, cet appareil est sujet à de nombreuses défaillances, telles que non-enregistrement de certaines pistes périphériques, introduction de signaux d'enregistrement déformant la qualité sonore. De plus, non seulement le système de recherche automatique est hors d'usage, ce qui rend difficile la localisation d'une conversation, mais encore l'horodatage est inutilisable, ce qui implique de fastidieuses recherches, parfois sans succès. Or, en raison de son obsolescence, ledit appareil n'est plus réparable (défaut de pièces de rechange et de technicien formé sur cette technologie). Dès lors, sachant que le fonctionnement performant de cet équipement est indispensable à la réussite des engagements (la qualité des messages de détresse étant fréquemment perturbée par l'émotion de ceux qui appellent), son remplacement, initialement prévu dans le cadre du projet de modifications des centrales d'engagement du Corps de police, s'impose sans attendre, ce d'autant plus que la remise d'enregistrements d'appels d'urgence est souvent réclamée, comme élément de preuve, par la magistrature pénale.

En conséquence, considérant que le prix d'une nouvelle installation d'enregistrement ascende à fr. 103'200.- (TVA incluse), somme comprenant le matériel de base, la mise en place, le câblage et la formation du personnel, l'octroi d'un crédit supplémentaire de même montant s'avère nécessaire.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

4200.501.4303 Réaménagement et réfection de la chaussée de la rue Mercerie

Crédit voté : fr. 797'000.- Crédit compl. : fr. 90'000.-

L'analyse des prix unitaires proposés par les entreprises confirme une tendance à la hausse déjà mise en évidence par les offres reçues depuis le début de cette année pour d'autres chantiers.

L'augmentation globale pour les travaux de génie civil de ce projet est de l'ordre de 20 % par rapport à notre estimation basée sur les prix de 1998 pour l'adjudication de travaux similaires. Cette différence peut paraître importante, elle mérite toutefois d'être relativisée compte tenu des baisses successives des prix de la construction enregistrées depuis 1992.

5 DIRECTION DES ECOLES**560 Service de la jeunesse et des loisirs****5600 Loisirs et jeunesse**

5600.500.5988 Centre de loisirs Malley-Montelly (réponse à la motion de Monsieur Georges Maurer et à la pétition des parents de Montelly-Malley pour l'ouverture d'un centre de loisirs dans le quartier)

Crédit voté : fr. 1'231'500.- Crédit compl. : fr. 14'700.-

Afin de permettre une utilisation sûre et optimale de ce pavillon, géré par le centre socioculturel de Malley-Montelly, des travaux complémentaires et des adaptations au niveau des matériaux ont été nécessaires. Ce dépassement se justifie donc comme suit :

- taxe Urbatel
- installation d'un réseau interne de télévision
- aménagement de sous-pentes (planches et portillons)
- remplacement du revêtement sous chevrons en plaques de plâtre non peintes par un lambris en lames de sapin blanchies
- remplacement d'un verre normal par un verre sécurisé
- remplacement du conduit de ventilation de la hotte de la cuisine en tuyau souple par du galvanisé
- fourniture et pose de mains courantes de protection en façades sud-est et nord-ouest.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS**7500 Service des eaux**

7500.4.2.501.7177 Réaménagement et réfection des places du Port et du Général Guisan

Crédit voté : fr. 90'000.- Crédit compl. : fr. 50'000.-

Le crédit d'ouvrage sollicité par le biais du préavis municipal n° 241 était basé sur un avant-projet. En 1998, l'étude de détail a mis en évidence des interventions supplémentaires non prévues initialement, à savoir :

- le déplacement de deux bornes-hydrantes, à la demande du Service de secours et d'incendie;
- la suppression de deux jeux de vannes devenus inutiles;
- le remplacement d'une conduite en fer étiré, à l'occasion d'une fouille effectuée pour le compte de riverains (raccordement de conduites privées d'eaux usées au collecteur public).

Ces travaux ont nécessité une extension des interventions sur le réseau d'eau au chemin des Oscherins et devant le Château d'Ouchy, respectivement de 50 et 95 mètres.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 114 de la Municipalité, du 28 octobre 1999;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1999, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	Dont en recettes fr.
A. Budget de fonctionnement		
Administration générale	1'632'700.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	631'300.-	48'000.-
Direction des finances	252'700.-	.-
Direction des travaux	100'000.-	.-
Direction des écoles	1'788'900.-	238'200.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	475'600.-	.-
Direction des services industriels	106'000.-	.-
	4'987'200.-	286'200.-
B. Autorisations d'achats		
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	257'200.-	.-
	257'200.-	.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction des travaux	90'000.-	.-
Direction des écoles	14'700.-	.-
Direction des services industriels	50'000.-	.-
	154'700.-	.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 1999

Déficit prévu au budget de 1999		49'311'200.-
Nouveaux crédits votés	7'517'000.-	
Moins recettes	<u>- 97'300.-</u>	7'419'700.-
Nouveaux crédits demandés		267'200.-
Présent crédit	4'987'200.-	
Moins recettes	<u>- 286'200.-</u>	<u>4'701'000.-</u>
Déficit total présumé		<u>61'699'100.-</u> =====